

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES - PRÉAVIS MUNICIPAL N° 29/2013**  
**Complexe de Prazqueron - Crédit d'étude pour l'aménagement de**  
**l'Esplanade de Prazqueron**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par

- son Président : Daniel Dupasquier,
- les membres : Henri Pisani, Philippe Muggli, Patrick Oppliger, Ornella Morier

s'est réunie le mercredi 24 avril 2013 en présence de Monsieur le Syndic Edgar Schiesser et des conseillers municipaux, Mme Christine Canu et MM. Denis Favre, Daniel Crot et Luigi Mancini, afin d'examiner le préavis municipal n° 29/2013 concernant un crédit d'étude pour l'aménagement de l'Esplanade de Prazqueron.

Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses à nos questions.

Par la suite, la Commission des Finances s'est à nouveau réunie le lundi 6 mai 2013 afin de finaliser le présent rapport.

---

**Observations :**

La Commission des finances relève les divers points suivants :

- Le Conseil communal lors de sa séance du 19 novembre 2009 avait refusé ces travaux dans le cadre du préavis n° 43/2009 intitulé « Complexe de Prazqueron – rénovation totale de la production de chaleur, de l'enveloppe thermique des bâtiments et de l'étanchéité des toitures – Agrandissement et aménagement de l'Esplanade ».
- Après avoir investi plus de CHF 5.3 mios pour la rénovation de la salle polyvalente et de la salle de gymnastique, le contraste avec l'état actuel de l'Esplanade est flagrant. Une analyse des possibilités d'aménagement et de rénovation semble adéquate à ce stade.
- L'aménagement actuel permet difficilement une utilisation optimale du lieu. Ce crédit d'étude permettra de mettre en avant des solutions afin de créer une vraie et belle place de fête.
- Le bureau d'architecture Atelier neuf8 a été choisi pour cette mission. Nous comprenons ce choix étant donné qu'ils ont conduit la rénovation du complexe de Prazqueron et qu'ils ont donné satisfaction. Etant déjà bien « imprégnés » des lieux, leur tâche sera facilitée par rapport à quelqu'un de nouveau.
- Cette dépense n'était pas prévue dans le budget des investissements 2011-2016.
- Le coût de cette étude sera intégré au coût global du futur investissement si réalisé.

## **Position de la Commission des finances**

Le coût de cette étude semble être dans la norme, mais représente malgré tout une somme non négligeable, surtout en cas de refus du futur préavis de l'investissement concerné. Malgré tout, nous estimons qu'il est nécessaire de procéder à cette analyse afin d'avoir une idée concrète des diverses possibilités d'aménagement, ainsi que du coût global.

La Municipalité nous a informé que le futur préavis proposera le choix entre un simple rafraîchissement et une rénovation complète.

Même si nos finances ne nous permettent pas d'avoir la folie de grandeur, un certain degré d'entretien et de rénovation demeure nécessaire.

Nous sommes convaincus que la Municipalité mettra tout en œuvre pour nous soumettre une solution qui satisfasse le plus grand nombre, et donc les coûts resteront raisonnables compte tenu des finances de la commune.

## Conclusion

Au vu des éléments ci-dessus, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

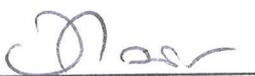
- vu le préavis municipal N° 29/2013 adopté en séance de Municipalité du 15 avril 2013,
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

- 1) d'accorder un crédit de **CHF 106'500.--** TTC, pour l'étude des travaux d'aménagement de l'Esplanade de Prazqueron;
- 2) d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles,
- 3) d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 511.3312 « Prazqueron-Amortissements » sur une durée maximum de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 6 mai 2013

Le rapporteur :

  
Ornella MORIER

Les autres membres :

  
Daniel DUPASQUIER  
Président

  
Henri PISANI

  
Patrick OPPLIGER

  
Philippe MUGGLI